

## COMMUNIQUE DE PRESSE de l'AFSCA

### La rage est toujours une maladie mortelle

20/10/2011

**En raison de problèmes récurrents avec des chiens et des chats qui ne sont pas en ordre avec la législation sur la rage et qui sont ramenés par des vacanciers revenant de pays hors Europe, l'AFSCA souhaite attirer une nouvelle fois l'attention du citoyen sur le danger de la rage.**

**Quelles que soient vos bonnes intentions, ne ramenez jamais d'animaux de pays à risque !**

Tenez-vous en aux règles prescrites, sans quoi vous mettez en danger votre propre vie, celle de vos enfants, de vos concitoyens et d'autres animaux de compagnie !

La rage est une maladie infectieuse provoquée par un virus et qui peut se transmettre de l'animal à l'homme, c'est ce qu'on appelle une zoonose.

Dès qu'il y a des symptômes, la rage est toujours mortelle chez l'homme et chez l'animal. Chaque année, 50.000 personnes meurent de cette maladie à l'échelle mondiale.

Parfois une contamination via la salive est possible, des mois avant l'apparition de symptômes chez un animal infecté. Il peut se passer six mois avant que les premiers symptômes soient visibles, et ceux-ci ne sont pas toujours nets au début.

De plus, la confirmation du diagnostic chez un animal n'est possible qu'après autopsie et examen du cerveau.

Régulièrement, des vacanciers reviennent de l'étranger avec un chien ou un chat qui n'est pas en règle avec la législation européenne et qui peut donc transmettre la rage. C'est ce qu'on appelle une importation illégale. En raison du danger d'une éventuelle contamination, l'AFSCA applique toujours très strictement les règles relatives à l'importation d'animaux de pays touchés par la rage.

**L'euthanasie d'un animal importé illégalement fait partie des mesures.**

**N'introduisez donc pas illégalement en Belgique d'animaux domestiques (chien, chat, furet) en revenant de vos vacances !**

vous trouverez un complément d'information sur le site [www.afsca.be](http://www.afsca.be) -> page d'accueil -> voyager avec des animaux de compagnie

Coordonnées des UPC : [www.afsca.be](http://www.afsca.be) -> contact -> UPC

#### **Pour rappel !**

F.A.V.V.  
Food Safety Center – Kruidtuinlaan 55  
1000 Brussel  
Tel. 02 211 82 11

Meldpunt voor de consumenten :  
Tel. 0800 13 550  
Fax 0800 24 177

<http://www.favv.be>



A.F.S.C.A.  
Food Safety Center – Bvd. du Jardin botanique  
1000 Bruxelles  
Tel. 02 211 82 11

Point de contact pour les consommateurs :  
Tel. 0800 13 550  
Fax 0800 24 177

<http://www.afsca.be>

En Belgique, la vaccination contre la rage est toujours OBLIGATOIRE pour les chiens, les chats et les furets au sud du sillon Sambre et Meuse et dans tous les terrains de camping.

**Lorsque vous voyagez en dehors de l'Europe avec votre animal de compagnie (chien, chat, furet), prenez contact à temps avec votre vétérinaire et avec l'Unité provinciale de contrôle de l'AFSCA la plus proche. Vous éviterez ainsi les surprises désagréables !**

Personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart 0477 69 35 65

Personne de contact pour la presse néerlandophone : Lieve Busschots 0477 59 83 93